

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

Paris, le **26 OCT. 2017**

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par :

Réf. :

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

Maître,

Par courrier en date du 11 octobre 2017, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 31 mars et 1^{er} avril 2017 lui a fait bénéficier de la reconstitution de trois points.

De ce fait, le permis de conduire de votre client est de nouveau valide et doté d'un point, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
la chef de la section du permis à point
du bureau national des droits à conduire



Fabienne FONTAS